Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_65-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°65-2026 7 octobre 2026

AFFAIRES FINANCIERES - Adhésion à la plate-forme de vente aux enchères Agorastore.

Séance du : 7 octobre 2026
Date de la convocation : 28 septembre 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Christian EXCOFFON

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

- Collège des affiliés : 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Vincent BOULNOIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI,

- Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Bernard GROLLIER

Etaient représentés : 8

- Collège des affiliés : 6

Arthur BOIX-NEVEU (pouvoir à Valentin HACHET)
Jean-Marc BUTTARD (pouvoir à Philippe ROLLET)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Jean-Marc DRIVET (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à François DUNAND)
Céline YACONO (pouvoir à Chantal MARTIN)

- Collège spécifique : 2

Michelle BRAUER (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Christian GRANGE (pouvoir à Jean-Pierre GUILLAUD)

Etaient présents ou représentés : 25
Nombre de votants : 25

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 - Parc d'activités Alpespace - 113, voie Albert Einstein - Francin - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 - Fax : 04 79 70 84 84 - www.cdg73.fr - contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_65-DE

DELIBERATION N° 65-2026

AFFAIRES FINANCIERES - Adhésion à la plate-forme de vente aux enchères Agorastore.

Monsieur le Président précise que le Centre de Gestion est amené à réformer certains biens mobiliers dans le cadre de leur renouvellement, de la vétusté ou de la gestion de son patrimoine.

Il s'agit principalement de la vente de véhicules en raison de leur ancienneté, pour réduire les coûts d'entretien du parc et assurer la sécurité des agents, mais également potentiellement du mobilier ou du matériel informatique.

Or la vente de biens appartenant aux collectivités publiques requiert le respect de certaines règles.

Monsieur le Président propose d'opter pour la solution de vente aux enchères en ligne proposée par la société Agorastore, société française spécialisée dans la vente d'actifs publics.

La prestation de commissaire-priseur proposée par Agorastore comprend :

- l'accompagnement et l'assistance sur toute la mise en place des ventes,
- une formation à l'utilisation de la plateforme afin de publier les annonces en toute flexibilité,
- la publicité sur les ventes afin d'attirer un maximum d'acheteurs intéressés (réseaux sociaux, sites spécialisés, prospection d'acheteurs),
- des enchères sous caution, afin de sécuriser les enchères et éliminer les défauts de paiement et la possibilité de réserver les ventes aux professionnels
- la gestion des documents administratifs par Agorastore pour les ventes de véhicules immatriculés (certificats de non-gage, certificats de vente et déclarations de cessions sur le site ANTS)

Le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne proposé par Agorastore est conclu pour une durée déterminée de quatre années, renouvelable une année par tacite reconduction.

Les frais d'adhésion s'élèvent à 400 € HT pour la durée du contrat, comprenant la création d'un backoffice dédié au Centre de gestion ainsi qu'une formation en distanciel pour la gestion en autonomie dudit backoffice.

Agorastore encaisse les sommes pour le compte du Centre de gestion (prix de vente final) et les reverse au Centre de gestion, une commission et des frais de dossier sont réglés par l'acheteur directement à Agorastore.

A ce titre, le Centre de gestion donne mandat à Agorastore pour l'encaissement des recettes en son nom.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_65-DE

APPROUVE le mode de cession de biens mobiliers mis à la réforme, par mise aux enchères publiques,

DÉCIDE d'adhérer à la plateforme Agorastore pour un montant de 400 € HT, valant mandat de vente pour le compte du Centre de gestion,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à la vente des biens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 7 octobre 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fabrice PANNEKOUCKE